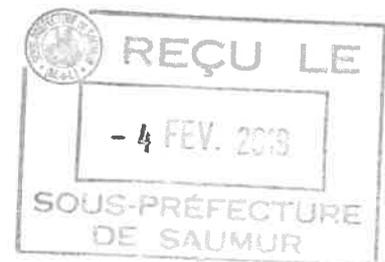

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 16 janvier 2019

Le mercredi 16 janvier 2019, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 7 janvier par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.



Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire à M. Laurent GÉRAULT,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Mme Elisabeth NOUVELLET.

Excusés :

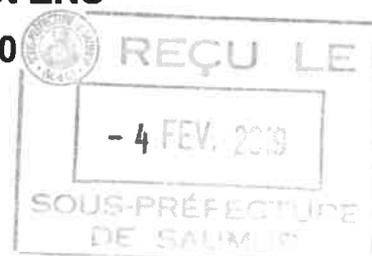
M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire,
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Sophie TUBIANA

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 14 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 16

Demande de subventions RNR et ENS Marais de Taligny 2019-2020



Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération du 14 février 2014 du Conseil régional du Centre portant classement de la Réserve naturelle régionale du Marais de Taligny,

Vu la convention de gestion en date du 3 février 2015 conclue entre le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, la Communauté de Commune Chinon Vienne et Loire et la Région Centre,

Considérant que la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire est désignée co-gestionnaire de la RNR et maître d'ouvrage sur les actions de restaurations, d'entretien et de valorisation,

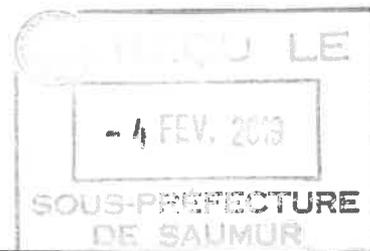
Considérant que le Parc est également désigné co-gestionnaire de la RNR et maître d'ouvrage pour les actions de suivis scientifiques et naturalistes,

Considérant que l'intervention du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine sur 2019 et 2020 consistera à :

- ✓ suivre techniquement et administrativement la réalisation des études externalisées (SE3, SE8, etc...) ;
- ✓ réaliser en interne d'autres suivis naturalistes (relevés flore, suivi des niveaux d'eau, ...) et une veille écologique ;
- ✓ assurer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation des différents travaux de restauration et d'entretien auprès du SBNM et de la CC CVL ;
- ✓ réaliser/assister les démarches techniques et administratives liées au suivi de la RNR (subvention, autorisation de travaux, loi sur l'eau, ...) ;
- ✓ rédiger le bilan annuel et préparer les comités consultatifs ;
- ✓ préparer le bilan de la RNR et son renouvellement ;
- ✓ animer ponctuellement des sorties sur site auprès d'étudiants et de différents acteurs.

Les membres du Bureau, à l'unanimité:

- ✓ approuvent le plan de financement suivant pour les années 2019 et 2020



Plan de financement proposé pour le fonctionnement :

		2019			2020		
		Région-RNR	FEADER	Autofinancement PNR LAT	Région-RNR	FEADER	Autofinancement PNR LAT
SUIVIS 2019-2020	Suivis écologiques reste ENS (ENS17)	6 210,00 €	6 210,00 €		4 455,00 €	4 455,00 €	
	Evaluation annuelle flore et orthoptères (SE3)						
	Suivi odonates (SE8)						
	Amphibiens (SE10)						
	STERF (SE12)						
	STOC (SE9)	975,00 €	975,00 €		975,00 €	975,00 €	
Animation	Animation (poste PNR)	4 327,83 €	4 327,83 €		5 348,14 €	5 348,14 €	
	Frais indirects éligibles (15%poste)		649,17 €	649,17 €		802,22 €	802,22 €
Total actions 2019-2020		11 512,83 €	12 162,00 €	649,17 €	10 778,14 €	11 580,36 €	802,22 €

- ✓ autorisent le Président à solliciter les financeurs selon les modalités présentées :
 - l'aide du fond européen FEADER au titre de la mesure 7.6.3. pour les années 2019 et 2020 soit un montant de 23 742,36 € ;
 - l'aide de la région Centre-Val de Loire pour l'année 2019, dans un premier temps, pour un montant de 11 512,83 € et pour l'année 2020, dans un deuxième temps, pour un montant de 11 580,36 €.
- ✓ autorisent le Président à faire toutes les démarches et à signer tous les documents y afférent ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit Baranger
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le - 7 FEB. 2019

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 16 janvier 2019

Le mercredi 16 janvier 2019, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 7 janvier par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.



Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire à M. Laurent GÉRAULT,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Mme Elisabeth NOUVELLET.

Excusés :

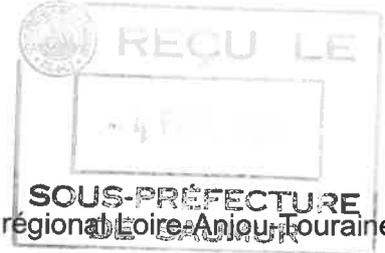
M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire,
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Sophie TUBIANA

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 14 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 16

Approbation du plan de financement pour le Life Croaa et autorisation de sollicitation des subventions



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur ;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur ;

Vu la délibération n° 2014-13-CS du Comité Syndical en date du 13 juin 2014 approuvant la délégation de compétence au Bureau ;

Vu la délibération n° 2015-22 B du Bureau en date du 23 septembre 2015 approuvant notamment la candidature du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine au programme LIFE CROAA et fixant le plan de financement prévisionnel ;

Vu la délibération n° 2017-23 du Bureau en date du 13 septembre 2017 qui valide le nouveau plan de financement de la première période et abroge le plan de financement initialement prévu par délibération n° 2015-22 du 23 septembre 2015;

Vu la convention de partenariat LIFE CROAA conclue avec la Société Herpétologique de France (SHF) en date du 1^{er} décembre 2016 ;

Vu l'avenant n° 1 à ladite convention de partenariat conclu avec la Société Herpétologique de France (SHF) en date du 11 juillet 2017 ;

Considérant que le territoire du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine est particulièrement concerné par l'invasion du Xénope lisse dans les milieux aquatiques ;

Considérant que le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est donc engagé depuis 2016 dans un LIFE CROAA (Control stRategies Of Alien invasive Amphibians in France) axé sur le Xénope lisse et la Grenouille taureau en tant que « bénéficiaire associé », relais local et territorial, sur le volet Xénope. Il porte également quelques-unes des actions du plan d'action national sur le Maine et Loire et l'Indre et Loire ;

Considérant que les objectifs du LIFE CROAA sur les 6 années d'exercice d'activités sont :

- ✓ identifier une stratégie à suivre en cas d'une invasion par un amphibien exotique envahissant ;
- ✓ tester des nouvelles méthodes de lutte ;
- ✓ sensibiliser à la problématique des amphibiens envahissants ;
- ✓ éradiquer et/ou contrôler les populations.

Considérant que la première aide (première partie du financement sur 6 ans) arrive à terme, il convient de solliciter à nouveau la Région Centre-Val de Loire, pour une seconde aide sur la période 2019-2020 et de renouveler la convention ;

Considérant que le règlement d'attribution des aides européennes impose une participation financière des bénéficiaires à hauteur de 102% des dépenses de personnels permanents ce qui équivaut à un auto-financement obligatoire minimum de 40 184 € pour le Parc naturel régional dont 39 396 € de valorisation du poste de coordinateur du Parc.

Les membres du Bureau, à l'unanimité:

- ✓ abrogent le plan de financement initialement prévu par délibération n° 2017-23 du Bureau en date du 13 septembre 2017 ;
- ✓ approuvent le nouveau plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Personnel	133 146 €	Commission Européenne	114 229 €
Déplacements	22 777 €	Région Centre Val de Loire 1 ^{ère} aide 2017-2018	21 171 €
Assistance externe	1 200 €	Région Centre Val de Loire 2 ^{ème} aide 2019-2020	8 033 €
Equipements	12 922 €	Région Centre Val de Loire 3 ^{ème} aide 2021-2022	4 734 €
Consommables	6 460 €	PNR LAT dont 39 396 € de poste valorisé	40 693 €
Frais indirects	12 355 €		
Total	188 860 €	Total	188 860 €

- ✓ autorisent le Président à solliciter toutes subventions en accord avec ce plan de financements et notamment les subventions de la Région Centre-Val de Loire : pour la période 2019-2020 à hauteur de 8 033 € et pour la période 2021-2022 à hauteur de 4 734 € ;
- ✓ autorisent le Président à signer la convention qui en précise les modalités de partenariat avec la SHF, le CDPNE et la Région Centre-Val de Loire ;
- ✓ autorisent le Président à signer tout document en lien avec ce dossier ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le - 7 FEV. 2019

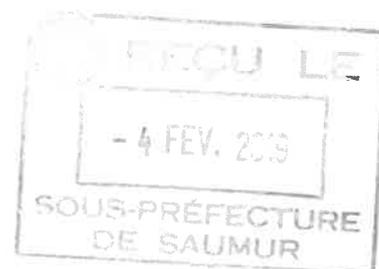
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 16 janvier 2019

Le mercredi 16 janvier 2019, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 7 janvier par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.



Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire à M. Laurent GÉRAULT,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Mme Elisabeth NOUVELLET.

Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire,
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Sophie TUBIANA

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 14 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 16

SCOUS-PRÉFECTURE
DE SAUMUR

Approbation de la conclusion de la convention de partenariat avec la Communauté de communes Baugeois-Vallée dans le cadre du Programme de recherche sur la Transition Energétique et Sociétale

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la convention de partenariat conclu avec l'IMT Atlantique : écoles Mines-Telecom et le CTS en date du 17 mai 2018 fixant les conditions de collaboration dans le cadre de la deuxième phase du programme Transition Energétique et Sociétale (TES II),

Considérant que le syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine a contribué pendant 3 ans au programme de recherche sur la Transition Energétique et Sociétale (TES I) porté par l'Ecole des Mines de Nantes (devenue en 2018 IMT Atlantique : écoles Mines-Telecom);

Considérant qu'après trois ans de collaboration, le Parc est devenu partenaire du projet TES II avec une quarantaine de partenaires dont l'Ademe, la Région des Pays de la Loire ;

Considérant que ce partenariat se traduit par une expérimentation des hypothèses du programme TES sur les Plans climat des EPCI du territoire du Parc ;

Considérant que la Communauté de communes Baugeois-Vallée en tant que premier territoire engagé dans un PCAET a accepté d'être un territoire test ;

Considérant que le PNR pourra dès lors s'appuyer sur la démarche scientifique en cours pour vérifier la fiabilité d'une grille d'analyse des actions énergie-climat au prisme des modes de vie ;

Considérant l'accord des partenaires pour utiliser les données scientifiques du programme TES alors même que ces derniers ne seront pas portés à connaissance du public ;

Considérant qu'il convient dès lors d'encadrer par le biais d'une convention notamment les modalités relatives à la confidentialité ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité:

- ✓ approuvent la convention de partenariat avec la Communauté de communes Baugeois Vallée dont le projet est ci-après annexé ;
- ✓ autorisent le Président à conclure ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires au projet.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le - 7 FEV. 2019

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 16 janvier 2019

Le mercredi 16 janvier 2019, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 7 janvier par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.



Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire à M. Laurent GÉRAULT,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Mme Elisabeth NOUVELLET.

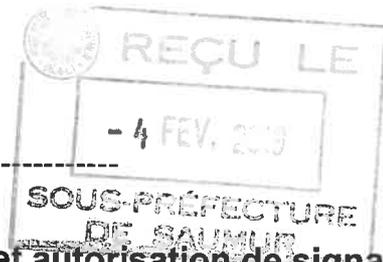
Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire,
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Sophie TUBIANA

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 14 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 16



Approbation du projet CRST du Chinonais et autorisation de signature

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant que le Pays du Chinonais renouvelle sa contractualisation avec la Région Centre Val de Loire dans le cadre d'un nouveau Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST),

Considérant qu'il est aussi prévu la signature des EPCI à fiscalité propre du territoire représentant le Pays porteur du CRST et des Parcs naturels régionaux territorialement concernés.

Considérant que le pays du Chinonais nous a sollicités pour approuver par délibération ce nouveau contrat d'une durée de 6 ans qui prévoit une dotation totale de 8 170 000 € dont 350 000 € dédiés au dispositif « à A VOS ID ».

Considérant que ce dispositif a vocation à accompagner l'émergence et l'expérimentation d'initiatives locales porteuses d'emploi, d'activités ou services nouveaux pour les territoires ou/et qui contribuent à stimuler la coopération entre les territoires.

Considérant qu'en sus, une enveloppe fongible de 197 400 € n'est pas affectée aux 5 axes régionaux.

Les membres du Bureau, à l'unanimité:

- ✓ approuvent le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 annexé ;
- ✓ autorisent le Président à le signer ;
- ✓ disent que les crédits sont prévus au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le - 7 FEV. 2019

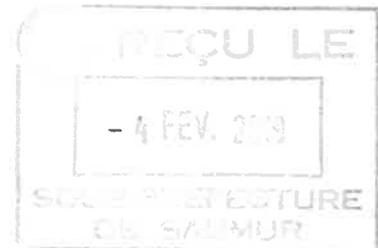
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 16 janvier 2019

Le mercredi 16 janvier 2019, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 7 janvier par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.



Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire à M. Laurent GÉRAULT
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Mme Elisabeth NOUVELLET

Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire,
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Sophie TUBIANA

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 14 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 16

Comité de programmation Leader Chinonais :
Désignation d'un titulaire et d'un suppléant

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu le courrier du Pays du Chinonais en date du 19 mars 2018,

Considérant que Madame Valérie BOUCHAUD ne siège plus au Comité syndical du Parc,

Considérant que le Pays du Chinonais nous sollicite pour désigner son ou sa remplaçant(e) au Comité de programmation LEADER du Chinonais,

Considérant qu'un suppléant doit dès lors être désigné,

Considérant la candidature présentée par Monsieur Jean-Marie GENNETEAU pour la mission de représentant titulaire,

Considérant la candidature présentée par Monsieur Philippe GUILLARD pour la mission de suppléant,

Après avoir procédé au vote à main levée avec l'accord de l'Assemblée.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ décident de désigner Monsieur Jean-Marie GENNETEAU comme représentant titulaire et Monsieur Philippe GUILLARD comme représentant suppléant du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine au sein du Comité de programmation LEADER du Chinonais.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le - 7 FEV. 2019

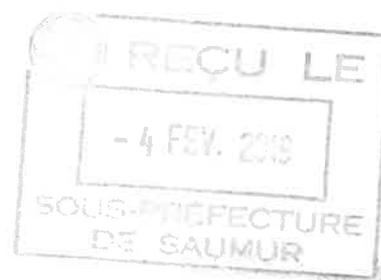
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 16 janvier 2019

Le mercredi 16 janvier 2019, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 7 janvier par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,



Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire à M. Laurent GÉRAULT,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Mme Elisabeth NOUVELLET.

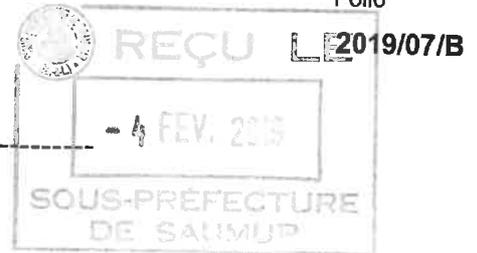
Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire,
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Sophie TUBIANA

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 14 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 16



Renouvellement de la convention avec la SPL Saumur Val de Loire relative à la gestion des produits boutique

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération numérotée B/11/2010 du Bureau du 22 février 2010,

Vu la convention de partenariat pour la diffusion par vente de produits boutique 2015-2018 en date du 2 mars 2015,

Considérant que la convention conclue en 2015 réglementant le partenariat pour la diffusion et la vente des produits à la boutique de la Maison du Parc arrive à son terme,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les bases de gestion à cette convention de mandat ;

Considérant que cette convention prévoit une contrepartie de 10 % sur les ventes à verser à la SPL ;

Considérant que des annexes à cette convention préciseront la nature, le nombre et les tarifs des produits confiés, en distinguant le reliquat des produits des années précédentes ainsi que les nouveaux produits et les changements de tarifs ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité:

- ✓ approuvent le projet de convention ci-après annexé ;
- ✓ autorisent le Président à conclure ladite convention ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.

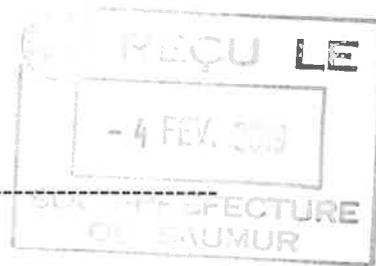


Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le - 7 FEV. 2019



**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 16 janvier 2019

Le mercredi 16 janvier 2019, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 7 janvier par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire à M. Laurent GÉRAULT,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Mme Elisabeth NOUVELLET.

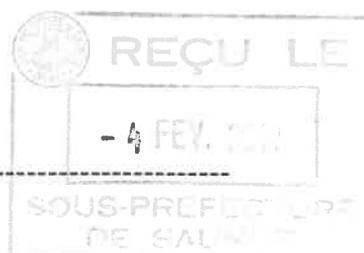
Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire,
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Sophie TUBIANA

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 14 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 16



Déstockage de produits de la boutique de la Maison du Parc

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant qu'il est opportun de déstocker notamment les articles volés, abimés ou caduques de la Boutique ;

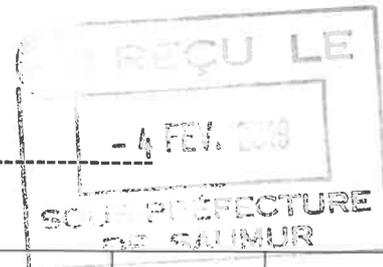
Les membres du Bureau, à l'unanimité,

- ✓ Approuvent le déstockage des articles caducs de la boutique de la Maison du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine suivants :

Dénomination des articles	Quantité en stock	Prix de vente	Prix d'achat
Livre « Bon appétit »	2	14,90 €	10,43 €
Livre « Météo, mes découvertes »	1	7,65 €	6,12 €

- ✓ Autorisent le Président à donner les articles listés ci-dessus lors de différentes manifestations et auprès des partenaires du réseau Education ;
- ✓ Constatent le vol des articles de la boutique de la Maison du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine suivants et approuvent la sortie de l'état du patrimoine de ceux-ci :

Dénomination des articles	Nombre	Prix d'achat	Prix de vente	Perte sur prix d'achat
Les animaux de la forêt	1	5,61 €	8,90 €	5,61 €
A la découverte de l'arbre	1	4,06 €	5,80 €	4,06 €
Créer des refuges à insectes	1	4,06 €	5,80 €	4,06 €
Soins naturels des 4 saisons	1	11,78 €	19,00 €	11,78 €
Vannerie bucolique	1	11,90 €	14,00 €	11,90 €
Magnet bois	3	2,45 €	3,50 €	7,35 €



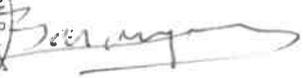
DVD Lignes de vignes	4		5,00 €	0,00 €
CP Aquarelle Marie Charozé	4	0,72 €	1,50 €	2,88 €
CP Carrée Laetitia Locteau	2	2,00 €	2,50 €	4,00 €
CP 10x15 Laetitia Locteau	1	1,20 €	1,50 €	1,20 €
Bloc-notes spirales Marie Charozé	2	2,08 €	5,00 €	4,16 €
Eolienne solaire	3	6,60 €	15,00 €	19,80 €
Moulin solaire	1	9,84 €	18,00 €	9,84 €
Jeu de 7 familles abeille	1	6,07 €	9,50 €	6,07 €
Coloriage les oiseaux près des mangeoires	1	4,83 €	6,90 €	4,83 €
Jeu cartes Plantes aromatiques médicinales	1	3,24 €	5,00 €	3,24 €
Loupe de terrain	2	3,33 €	5,00 €	6,66 €
Mémo nature fruits bilingue	1	6,07 €	9,50 €	6,07 €
Mobile oiseaux CPN x4	1	3,36 €	4,80 €	3,36 €
Peluche chauve-souris brune	2	13,32 €	16,00 €	26,64 €
Porte-clé chauve-souris petit format	1	5,28 €	13,00 €	5,28 €
Total	35		175,20 €	148,79 €

✓ Autorisent le Président à effectuer toutes les démarches y afférent.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le - 7 FEV. 2019

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 16 janvier 2019

Le mercredi 16 janvier 2019, à 18 h 00, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 7 janvier par Monsieur Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire



Excusés ayant donné procuration :

M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire à M. Laurent GÉRAULT
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou, à Mme Elisabeth NOUVELLET

Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire
M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire,
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,

Secrétaire de séance : Sophie TUBIANA

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de voix : 15

Ouverture d'une ligne complémentaire de trésorerie

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'Environnement,

Vu la Charte 2008-2020 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération n° 2014/13/CS du Comité Syndical en date du 13 juin 2014 approuvant la délégation de compétence au Bureau,

Vu la proposition faite par le Crédit Agricole,

Considérant que pour amortir les décalages entre la réalisation des actions et l'encaissement des subventions correspondantes, le Parc dispose d'une ligne de trésorerie ;

Considérant que le Parc a entamé son processus de révision de Charte en 2018 ;
Considérant que les études menées par des partenaires extérieurs sont portées sur la programmation 2019 et ont fait l'objet, dès lors, d'un commencement anticipé ayant entraîné des décaissements importants en fin d'année 2018 ;

Considérant que les recettes correspondantes ne seront effectivement encaissées qu'en 2019, a posteriori ;

Considérant que le déséquilibre accentué de notre trésorerie résulte de cet état de faits et des décaissements impérieux qui doivent intervenir avant la fin du premier trimestre 2019 notamment les dépenses supplémentaires contractualisées (investissement relatif à la télécommunication, circuits patrimoine...) sous peine de perdre les financements qui s'y rapportent ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le recours à l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole aux conditions suivantes :
 - montant : 200 000 €
 - durée : 12 mois
 - taux variable : Euribor 3 mois moyenné (Index variable) novembre 2018 (-0,316 %) + marge de 1,30 % soit un taux d'intérêt plancher de 1,30 %
 - prélèvement des intérêts : trimestriellement et à terme échu par le principe de débit d'office
 - commission d'engagement : 0,30 % l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)
 - frais de dossiers : néant
 - déblocage : par le principe du crédit d'office
 - calcul des intérêts : sur 365 jours

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU
7.1 Décisions budgétaires

- ✓ autorisent le Président à signer tous documents et à prendre toutes décisions nécessaires à l'ouverture de la ligne de trésorerie susvisée et notamment à signer le projet de contrat proposé par le Crédit Agricole
- ✓ disent que ces dépenses sont inscrites au Budget du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

21 JAN. 2019